



Mairie de  
**GARGAS**

Fait en mairie de Gargas,  
le vendredi 26 septembre 2025

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, en séance publique, à la salle du conseil en Mairie, le

**MARDI 30 SEPTEMBRE 2025**  
**à 18 HEURES 30**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 24 juin 2025
- 3- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4- Rapport annuel d'activités du délégué du service public, la SARL ARCANO pour la gestion et l'exploitation des Mines de Bruoux (Exercice **2024**)
- 5- Rapport annuel d'activités de la CCPAL (Exercice **2024**)
- 6- Révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon – Approbation sans réserve de la charte 2025-2040 du Parc naturel Régional du Luberon – Adhésion de la commune au Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon
- 7- Adoption du nouveau règlement intérieur du réseau des médiathèques du Calavon et du nouveau règlement intérieur pour les professionnels dudit réseau
- 8- Action sociale au personnel communal : départ à la retraite d'un agent
- 9- Modification du tableau des effectifs du personnel territorial titulaire (promotion interne et suppression de l'emploi d'origine)
- 10- Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs du personnel territorial non titulaire ou contractuel de droit public
- 11- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire mis en place par le CDG84 (Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse) pour la couverture des risques statutaires

- 12- Renouvellement de la convention d'expertise et d'aide à l'archivage avec le CDG84
- 13- Demande de subventions auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour les missions de classement d'archives
- 14- Classement dans le domaine public communal des parcelles communales relevant de son domaine privé cadastrées section AA255, 264 et 265 sises rue du pré clos, quartier les Sauvans
- 15- Dénomination de la salle communale « salle du Chêne », dite aussi salle des fêtes du Chêne, « Espace Laurence LE ROY »
- 16- Avenants au MAPA (Marché à Procédure Adaptée) de travaux pour la réalisation d'une salle associative ou maison des associations à la place de l'ancienne crèche
- 17- Acquisition amiable de terrains à titre onéreux des parcelles cadastrées section B, numéros 64, 66 et 68, sises lieu-dit « Perreal » d'une superficie totale de 82 a 40 ca (8240 m<sup>2</sup>)
- 18- Acquisition amiable de terrains à titre onéreux des parcelles cadastrées section B, numéros 365, 369 et 370, sises lieu-dit « Le Fort » d'une superficie totale de 01 ha 10 a 80 ca (11080 m<sup>2</sup>)
- 19- Questions diverses

**Le Maire, Bruno VIGNE-ULMIER**

